

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> septembre 2008

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2008 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2008

La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

**Présents** : Patricia ALTHERR, Bérandère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**A donné procuration** : Romy LASSERRE à Anna DOUDOU.

**Invitée** : Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 août 2008

**Secrétaire de séance** : Anna DOUDOU.

Anna DOUDOU accepte la fonction de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 07/07/2008**

Trois corrections sont demandées et acceptées :

- Concernant la délibération 000-2008 sur la Maison de la Treille, Pierre CUZIN demande que l'on fasse apparaître les votes à la fin de la délibération et non à la fin du débat.
- Concernant la page 8, « Installation de sanitaires dans la salle des fêtes », Anna DOUDOU demande que l'on écrive : « Une enveloppe de 50 000 € a été prévue » ;
- Concernant la page 7, « Marquage au sol », Eliane DALLEMAGNE demande que l'on remplace « Mars 2003 » par « Mars 2008 ».

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n°044-2008**

#### **Objet : Classement « Une Etoile » de l'Office de tourisme de Collonges et sa Région**

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère à l'Office de tourisme de Collonges et sa Région. Les Offices de tourisme font l'objet d'une classification nationale de une à quatre étoiles en fonction du nombre et de la qualité des services qu'ils offrent. Cette classification a une durée de validité de 5 ans. L'office de tourisme de Collonges était classé « une étoile ». Ce classement arrive à échéance. Les communes membres doivent délibérer pour en demander le renouvellement.

Suite à la demande du Président de l'Office de tourisme de Collonges, le maire souhaite que le Conseil municipal se prononce en faveur du renouvellement du classement de l'office de tourisme dont nous sommes membres, ce qui est un gage de qualité du service rendu aux usagers.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande de renouvellement du classement « une étoile » de l'Office de tourisme de Collonges et sa région.

**Débat** : Bérandère BAERISWYL et Claude CHAPPUIS demandent si ce classement aura des implications financières pour la commune. Pierre DUMAREST répond par la négative : ce classement n'entraînera pas d'augmentation de la cotisation versée par la commune qui se monte actuellement à 4 € parhabitant.

### **Délibération n°045-2008**

#### **Objet : Construction d'une passe à poissons pour le barrage de Chancy-Pougny**

Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement de la concession du barrage, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny a étudié la possibilité de créer une passe à poissons, comme mesure écologique compensatoire. Elle sera construite sur la rive française du Rhône. La passe à poissons sera équipée d'une petite centrale hydroélectrique d'une puissance maximale de 400 kW afin de récupérer l'énergie du débit de la passe.

Ce projet arrive aujourd'hui à son aboutissement et la Commune est consultée dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**DONNE** un avis favorable sur ce projet de passe à poissons.

**Débat** : Claude CHAPPUIS demande à qui appartient cette centrale hydroélectrique. Pierre DUMAREST répond qu'elle appartient à la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny. Christophe BRULHART demande si la commune devra participer financièrement à ce projet. Pierre DUMAREST répond par la négative. La commune ne fait que donner son avis sur le projet dans le cadre d'une procédure d'enquête publique. Pierre CUZIN souligne qu'actuellement tous les barrages

s'équipent d'échelles à poissons. En réponse à Patricia ALTHERR, il précise que ce nouvel équipement sera construit sur la rive française du barrage et donc sur le territoire de la commune de Challex.

### **Délibération n°046-2008**

**Objet : Approbation de la convention de mandat à conclure entre la commune (mandante) et le SIEA (mandataire) pour la réalisation de travaux de génie civil de télécommunication pour la rue Saint Maurice.**

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de l'opération de mise en esthétisme de la rue Saint Maurice (enfouissement des lignes électriques, éclairage public), le SIEA propose d'assurer, sous convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil de télécommunication.

A titre indicatif, le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant des travaux TTC	39 000.00 €	Subvention du SIEA	11 700.00 €
		Somme restant à la charge de la commune	27 300.00 €
Montant des travaux TTC	39 000.00 €	Total des recettes	39 000.00 €

La mission du SIEA en tant que mandataire sera la suivante (article 5 de la convention de mandat) :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront étudiés et réalisés ;
- Gestion des marchés de maîtrise d'œuvre (versement de la rémunération du maître d'œuvre) ;
- Gestion des marchés de fournitures (versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs, réception des travaux) ;
- Gestion financière et comptable de l'opération ;
- Gestion administrative ;
- Actions en justice ;

Et d'une manière générale tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.

Le Maire propose de confier au SIEA le mandat pour la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention),**

**APPROUVE** le projet de convention de mandat pour la réalisation des travaux de génie civil de télécommunication pour la rue Saint Maurice,

**AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

**Débat** : Christophe BRULHART demande si cette somme est prévue au budget. Pierre DUMAREST explique que les travaux ne débiteront probablement pas avant 2009 et qu'en conséquence cette somme sera inscrite au prochain budget primitif. Il ajoute que la commune suivra les travaux grâce aux réunions de chantier. Bérangère BAERISWYL demande qui choisit les entreprises de travaux. Pierre DUMAREST répond que cela dépend du type de travaux : concernant le génie civil (électricité, télécommunication), l'entreprise est choisie par le SIEA, sous la responsabilité duquel ces prestations sont exécutées ; concernant les travaux d'éclairage public, ils sont de la responsabilité de la commune qui choisit l'entreprise suite à un appel d'offre. Dans la rue des Fontanettes, les travaux de génie civil ont été réalisés par l'entreprise Marc Favre, et ceux d'éclairage public par l'entreprise Salendre Réseaux.

Patricia ALTHERR demande si les travaux dans la rue des Fontanettes sont terminés. Jean-Charles MORANDI répond que les entreprises semblent encore avoir un problème technique à régler avant la réception des travaux. Patricia ALTHERR demande si la commune a eu connaissance des plans. Pierre DUMAREST explique que les études ont commencées en 2007, que la commune a été régulièrement informée et que des plans nous ont été transmis. L'entreprise a pu rencontrer des difficultés techniques ou des problèmes avec les riverains. Des solutions ont finalement été trouvées, notamment en ce qui concerne l'implantation des coffrets.

Patricia ALTHERR souhaite savoir ce qui sera fait au niveau de la circulation. Pierre DUMAREST répond que la question sera étudiée avec les entreprises. Claude CHAPPUIS pense qu'il faudrait informer les riverains de la rue Saint Maurice. Pierre DUMAREST explique que pendant la phase d'étude, l'entreprise contacte toujours les riverains, pour leur faire signer des conventions notamment pour leur raccordement, et pour l'implantation des coffrets, mais qu'en effet rien ne nous empêche de les informer quelques jours avant le commencement du chantier. Rachel NABAFFA s'étonne que l'on projette de raccorder la rue Saint Maurice sur le transformateur situé en face de la boulangerie, ce qui va obliger à creuser une tranchée dans une route à peine refaite. Pierre DUMAREST explique que les travaux sur la route dépendaient du Conseil Général, et qu'il aurait été difficile de les coordonner avec les travaux d'enfouissement d'autant que la date de réalisation de ces derniers n'est toujours pas connue avec précision, et que ce type de projet peut parfois mettre plusieurs années à se concrétiser (voir par exemple le cas de la route de Mucelle, pour laquelle les études ont été faites et les conventions avec les riverains signées depuis plusieurs années, sans que pour l'instant des travaux aient été programmés). Frédéric PERICARD demande si la commune verse une cotisation au SIEA. Pierre DUMAREST répond que la cotisation est payée par tous les abonnés EDF, sur leur facture d'électricité (taxe sur l'électricité).

## Délibération n°047-2008

### **Objet : Extension de la maison de retraite Les Cyclamens**

Monsieur le Maire explique que la Maison de retraite Les Cyclamens a interrogé la commune sur les possibilités d'extension de l'établissement par la construction de 22 lits supplémentaires permettant d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. La Direction départementale des affaires sociales a donné son accord pour cette extension.

Le projet n'est cependant pas réalisable dans l'état actuel du Plan local d'urbanisme de Challex. Seule une augmentation du coefficient d'occupation des sols applicable à la zone de la Maison de retraite de 0.5 à 0.6 (zone UBd à vocation hôtelière et para-hôtelière) pourrait le permettre.

Il précise que le précédent conseil s'était exprimé en faveur de cette extension en augmentant le coefficient d'occupation des sols de 0.3 à 0.5 pour la zone UBd, lors de la précédente révision du PLU. Cette augmentation s'est cependant avérée insuffisante suite à une erreur de calcul des besoins en droits à construire.

Sans préjuger de la procédure de révision du PLU, la Maison de Retraite souhaite que la commune donne un avis de principe sur ce projet d'extension.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (Romy LASSERRE ne prend pas part au vote),**

**DONNE** un avis favorable sur ce projet d'extension de la Maison de Retraite Les Cyclamens ;

**PRECISE** que cet avis ne préjuge en aucun cas des décisions qui pourraient être prises par la commune dans le cadre d'une éventuelle révision du PLU, ni du délai dans lequel cette révision pourrait intervenir.

**Débat :** Rachel NABAFFA craint que si l'on vote favorablement à cette délibération, le conseil soit contraint d'accepter une révision du PLU sur ce point, sans pouvoir réexaminer la question dans un contexte plus global. Béangère BAERISWYL pense qu'il faudrait attendre la révision du PLU pour répondre à cette question. Anna DOUDOU explique que la DDASS a accordé une extension de 22 lits aux Cyclamens, mais que cette autorisation a une durée limitée. Jean-Charles MORANDI ajoute que cette délibération permet en quelque sorte de « geler » les 22 lits. La décision d'augmenter ou non le coefficient d'occupation des sols sera prise au moment de la révision du PLU. La décision de ce soir permet de faire un signe à la DDASS et de lui demander de prendre patience. Si le Conseil se prononce favorablement lors de la révision du PLU, alors les Cyclamens pourront déposer un permis de construire. Dans le cas contraire, les 22 lits seront perdus. Christian JOLIE souligne que la phrase importante de la délibération est « cet avis ne préjuge en aucun cas des décisions qui pourraient être prises par la commune dans le cadre d'une éventuelle révision du PLU ». Pierre DUMAREST explique la signification de cette phrase : un avis favorable ce soir, n'obligera pas la commune à intégrer cette modification du COS dans son PLU. Il ajoute que cette délibération n'emporte pas non plus mise en révision le PLU immédiatement. En cas de révision du PLU, la commune travaillera avec un urbaniste et tous les paramètres seront étudiés avant de décider d'augmenter ou non le COS de la zone de la maison de retraite. Claude CHAPPUIS pense que la commune serait mal venue de s'opposer au projet de la Maison de retraite, considérant les services qu'elle nous rend. Pierre CUZIN ajoute que les questions de l'aspect et de la forme de l'extension pourront être réétudiées dans le cadre de l'examen d'un éventuel permis de construire. Anna DOUDOU pense qu'il est important de contribuer à répondre aux problèmes des malades d'Alzheimer.

## Délibération n°048-2008

### **Objet : Modification du règlement de l'accueil périscolaire**

Sur le rapport d'Anna DOUDOU, adjointe à l'Education,

Anna DOUDOU rappelle que dès la fin du mois de juin 2008, la commune a constaté une hausse très importante des demandes d'inscriptions à l'accueil périscolaire (garderie du matin et du soir et restaurant scolaire). Dès le mois de juillet, le conseil municipal a modifié le tableau des emplois permanents de la commune afin d'augmenter le nombre d'adultes chargés de l'encadrement des enfants notamment au restaurant scolaire.

Pour faire face aux demandes des familles, la commission Education propose d'augmenter le nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis :

	Capacité actuelle	Capacité proposée
Garderie	14	<b>28</b>
Restaurant scolaire	25	<b>45</b>

Les locaux utilisés pour le restaurant scolaire (mis à disposition par la maison de retraite Les Cyclamens) permettent de faire face à l'augmentation des effectifs. Concernant la garderie, elle est transférée dans une salle de classe actuellement vacante.

Une procédure de renouvellement de l'agrément a été enclenchée auprès du Conseil général de l'Ain.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la modification du règlement de l'accueil périscolaire telle qu'elle est présentée ci-dessus.

**Débat :** Claude CHAPPUIS félicite Anna DOUDOU pour le travail accompli en si peu de temps.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS :

### Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

Lecture des dépenses et des recettes de la commune pour les mois de juillet et août 2008.

La prochaine commission Finances aura lieu le lundi 15 septembre 2008 à 19h00 en mairie.

### Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

La commission a étudié le planning de travail des employés communaux de l'école et de l'accueil périscolaire, ainsi que celui de l'agent d'entretien. La nouvelle employée chargée de l'entretien a commencé ce matin. Elle assurera aussi des remplacements au restaurant scolaire en cas de besoin.

La commission a pris la décision de prolonger le contrat d'un employé du service technique jusqu'au 31 décembre 2008. Nous sommes très satisfaits de son travail.

La prochaine réunion aura lieu en septembre.

### Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

La commission ne s'est réunie qu'une fois pendant l'été. Les points suivants ont été examinés :

- **Mise en place de poubelles à la Halle** : elles ont été reçues. Seront mises en place avant la Vogue.
- **Réfection du chemin de Champ Journet et de la cunette** : en cours.
- **Marquage au sol** : a priori le travail est fini. Jean-Charles MORANDI demande aux élus de lui signaler s'ils constatent des manques ou des oublis. Frédéric PERICARD répond que tous lui semble correct.
- **Implantation de miroirs** : il y en aurait quatre à mettre en place dans différents secteurs. C'est à l'étude.
- **Barrières métalliques** devant la boulangerie et vers le fossé de la rue des Prairies : elles seront installées dans la semaine.
- **Fossé SNCF**, en bas de la route de la Plaine : la SNCF va faire le nettoyage de son fossé. Le nettoyage de la buse qui est sous la route sera fait par la commune.
- **Trottoir de la rue du Château** : il sera fait en goudron.
- **Turbine du barrage** : la commune louera le matériel permettant de faire faire le travail de nettoyage par les employés. Nous contactons la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny, sur le terrain de laquelle la roue est installée, pour la réalisation éventuelle de nouveaux aménagements.
- **Réparation des murs de soutènement** place de la Mairie, et vers l'Eglise : nous pensions faire appel à une entreprise de réinsertion de jeunes en difficulté. Cependant les travaux à réaliser sont trop importants pour eux. A l'étude.
- **Tables et bancs** vers l'aire de jeux des enfants : elles ont été installées et sont utilisées.
- **Préau de l'école** : il a été reverni et l'embase de l'un des poteaux a dû être entièrement refaite. Bérange BAERISWYL demande si la fresque a été démontée. Jean-Charles MORANDI répond par l'affirmative.
- **Cendriers** : ceux de la mairie, de la salle des fêtes et de l'école ont été installés.
- **Boîtes à pharmacie** : Bérange BAERISWYL explique qu'elles ont été livrées. Elle va également compléter celle de l'école.
- **Point-à-temps** : en reparler en commission, car il semble qu'il y ait encore des problèmes. Jean-Charles MORANDI explique que la balayeuse est en réparation depuis plusieurs semaines (problème de livraison des pièces de remplacement), ce qui explique que les derniers gravillons n'ont pas encore pu être ramassés.
- **Stade** : il est toujours tondu deux fois par semaine et un ramassage a été effectué par la mairie de Péron. Pierre DUMAREST ajoute que les problèmes d'arrosage sont normalement résolus.
  - *Abris entraîneurs* : les nouveaux ont été installés. Claude CHAPPUIS propose que l'on installe l'un des deux anciens abris encore en état, vers le stabilisé.
- **Vestiaires du foot** : en reparler en commission.
- **Problèmes de déversement d'eaux usées dans les eaux pluviales** (rue du Château, chemin des Carres, route de la Plaine) : Jean-Charles MORANDI doit rencontrer des représentants de la CCPG au sujet du Schéma directeur d'assainissement. Il leur soumettra le problème. Pierre DUMAREST précise que la CCPG travaille sur ce problème depuis plusieurs années, mais qu'il s'avère très difficile de trouver les sources des pollutions, d'autant que l'on ne peut contraindre personne à nous laisser contrôler son installation.

**Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)**

<b>Compte rendu de la commission du 10 juillet 2008 :</b>		
	<b>Nature des travaux / Divers</b>	<b>Décisions</b>
<b>Déclaration préalable</b>		
DP 08B0024 BAERISWYL	5 m <sup>2</sup> de panneaux solaires ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Avis favorable</b>
DP 08B0025 WESSEL	5 m <sup>2</sup> de panneaux solaires ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Avis favorable</b>
DP 08B0026 WESSEL	4.46 m <sup>2</sup> d'abri de jardin ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Avis favorable</b>
DP 08B0027 STUSSI	5 m <sup>2</sup> de panneaux solaires et transformation d'une porte en fenêtre ( <b>PLU zone UA</b> )	<b>Avis favorable</b>
<b>Permis de construire</b>		
PC 08B0010 KRUG	Terrasse surélevée, création de 6 m <sup>2</sup> de SHON ( <b>PLU zone UA</b> )	Attente de pièces complémentaires Attente de l'avis de la DDE
PC 08B0011 TOPPO	Maison d'habitation – Lotissement Le Chasselas – Lot 1 ( <b>POS zone 1NA</b> )	<b>Avis favorable</b> – Demander des échantillons des matériaux utilisés en façade et en toiture.
<b>Divers</b>		
Construction Ney	Problème de la hauteur de la toiture, non- conforme à la déclaration préalable. Problème de la création d'une ouverture non déclarée.	Convoquer Monsieur Ney et lui demander de régulariser. En cas d'inexécution, dresser un procès- verbal d'infraction.
Construction « Les Coteaux de Challex »	Problème de la hauteur de certains bâtiments	Convoquer Monsieur Landecy et lui demander de régulariser.

<b>Compte rendu de la commission du 7 août 2008 :</b>		
	<b>Nature des travaux / Divers</b>	<b>Décisions</b>
<b>Déclaration préalable</b>		
DP 08B0028 BRAVIN	Abri de jardin ( <b>PLU zone Nh</b> )	En attente de pièces complémentaires.
DP 08B0029 NADAL	Fermeture sous la terrasse ( <b>PLU zone UA</b> )	<b>Avis favorable.</b>
DP 08B0030 REVELLO	Division parcellaire ( <b>PLU zone A</b> )	Vérifier le problème du périmètre autour des exploitations agricoles. Vérifier la qualité d'agriculteur du demandeur.
<b>Permis de construire</b>		
PC 08B0008 PC 08B0012 NEY	Construction d'un abri de jardin ou d'un garage ! ( <b>PLU zone UB</b> )	Le demandeur va abandonner le projet de garage, pour revenir à celui d'un abri de jardin (projet initial qui va être complété conformément aux demandes de la DDE).
PC 06J1018-1 (modif) SOLLAR	Ajout d'ouvertures en toiture, ajout d'un puits d'infiltration pour E. Pluviales,... ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Avis favorable</b>
PC 08B0010 KRUG	Construction d'un bâtiment surmonté d'une terrasse ( <b>PLU zone UB</b> )	Le demandeur a complété son dossier. Elle attend l'avis de la DDE pour se prononcer. Si la DDE donne un avis favorable, la commune acceptera. Dans le cas contraire, la commission votera.
<b>Certificats d'urbanisme</b>		
CU 08B1012 MOTTIER	Simple information ( <b>PLU zone UA</b> )	Simple information sur les règles d'urbanisme applicables.
CU 08B1013 MORGANTINI	Simple information ( <b>PLU zone UB</b> )	Simple information sur les règles d'urbanisme applicables.
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 08B0010 MORGANTINI	Habitation – Chemin de Gaillardin ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Non préemption</b>
DIA 08B0011 PERRIER	Appartement – Rue Saint Maurice ( <b>PLU zone UA</b> )	<b>Non préemption</b>
<b>Divers</b>		
Projet des Terrasses de Challex	A Mucelle. 18 logements sociaux en zone UA, 7 villas en zone 1AUa, 2 collectifs de 9 logements chacun en zone 1AU. Accès réalisé	Le bâtiment « logements sociaux » situé en bord de route semble trop volumineux. Un exemplaire du dossier est envoyé au CAUE pour avis.

	sur la parcelle Favre, il servira aussi au lotissement situé en contrebas. Les constructions sont implantées parallèlement aux courbes de niveaux et les coulées vertes sont préservées. (PLU zone UA, 1AUa et 1AU)	La commission rencontrera à nouveau le promoteur.
--	---	---

### Commission Communication (Christian JOLIE)

Claude CHAPPUIS et Bérangère BAERISWYL félicitent la commission pour le dernier Petit Challaisien qui a plu à beaucoup de monde. Christian JOLIE les remercie au nom de la commission. Eliane DALLEMAGNE tient à préciser qu'il s'agit d'un numéro exceptionnel.

### Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL) :

- **Vogue** : la Lyre souhaiterait que l'on fasse installer les manèges dans le pré. Pierre DUMAREST n'est pas sûr que cela soit possible, surtout par temps de pluie. Concernant le bruit, il a demandé à la présidente de faire respecter à l'orchestre la législation (maximum 85 décibels).
- **Jeunesse Challaisienne** : bienvenue à cette nouvelle association co-présidée par Yann Martin et Yoan Furnon.
- **Opération brioches de l'ADAPEI** : plusieurs associations ont été contactées. Bérangère BAERISWYL attend leur réponse.

### Commission Education (Anna DOUDOU)

Deux réunions ont été organisées les 5 et 26 août 2008.

#### • **Accueil périscolaire :**

- *Garderie* : les prises ont été modifiées pendant l'été (soit cachées, soit montées à une hauteur de 1.40 m). Un système anti-pince-doigts va être installé dans les prochains jours. Le mobilier a été mis en place.
  - *Dossier d'agrément* : transmis au Conseil Général de l'Ain. Nous attendons la visite du Dr Gruet
  - *Encadrement* : le nombre d'adultes chargés d'encadrer les enfants au restaurant scolaire a été porté à trois. A la garderie, il pourra être porté à deux en cas de nécessité. Les employées concernées ont été reçues et une feuille de route leur a été remise pour les aider à préparer cette rentrée.
  - *Règlement* : les modifications ont été validées ce jour.
  - Les enseignants et les familles ont été informés de ces nouvelles dispositions.
- **Pot d'accueil de la rentrée** : il sera organisé le 18/09/08 soit sous la Halle, soit à la Maison des sociétés, à 18h30. Sont invités : les élus, les associations impliquées dans la vie de l'école, le personnel communal.
  - **Installation de banderoles pour la rentrée** : la question va être étudiée pour 2009.
  - **Enseignants** : ils ont tous été nommés (titulaires et remplaçants). Ils sortent tous de l'IUFM (= Institut universitaire de formation des maîtres). Ils ont tous réussi à se loger. Les deux appartements de la commune qui leur sont attribués, ont pu être refaits pendant l'été. Claude CHAPPUIS félicite les employés communaux.

### Affaires sociales - CCAS (Eliane DALLEMAGNE)

- **Voyage des Anciens** : il se fera dans le canton de Fribourg en Suisse. Les inscriptions sont en cours.
- **Semaine bleue** : elle sera organisée au mois d'octobre sur le thème des rencontres enfants-personnes âgées. Les Cyclamens pensent proposer une activité. Le CCAS réfléchit à quelque chose.
- **Petit challaisien** : le CCAS a décidé d'envoyer le Petit Challaisien aux personnes âgées originaires de Challex, séjournant actuellement en maison de retraite.

### Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

- **Réunion transport du 12/08/08 à Challex :**
  - Le dossier a été remis à la CCPG, au Conseil Général et à la Préfecture ;
  - Nous espérons une mise en place pour 2010, en ce qui concerne la navette Challex/Gare de la Plaine ; la demande de la commune a été prise en compte par la commission transport de la CCPG. Le projet devra encore être validé par le Conseil Général de l'Ain qui est l'autorité organisatrice des transports interurbains.
  - La CCPG est intéressée par le projet car nous disposons d'un parking-relais vers l'espace Sanfely et à l'Eglise.
  - Pour rappel, ce projet consiste à fournir une liaison Gare de la Plaine/Challex aux heures de pointe du matin et du soir (il y aurait 9 navettes le matin et 6 le soir). La CCPG souhaite faire compléter l'étude que nous leur avons remise. Elle pourrait aussi étudier un bouclage vers Greny, Saint Jean de Gonville, Thoiry, Dardagny. Il s'agirait d'offrir un lien direct entre Dardagny et la France. Le sujet sera à nouveau abordé lors de la prochaine réunion de

la commission transport qui aura lieu à Challex. David PERAY craint que le parking utilisé comme relais soit plein les jours où les utilisateurs de la Halle en auront besoin, notamment les soirs où il y aura des entraînements de foot. Jean-Charles MORANDI explique que la fréquentation maximale est estimée à 200 personnes, dont plus de la moitié seront des Challaisiens. Il est prévu la création de plusieurs arrêts dans le village, ce qui permettrait aux Challaisiens de ne pas utiliser du tout leur véhicule personnel. Le déficit de cette ligne est estimé à 180 000 €, en retenant une hypothèse basse de fréquentation. Les usagers devront s'acquitter du prix d'un ticket « Unireso » toute zone. Leur abonnement TPG sera également valable. Ce système leur permettrait également de faire l'économie du coût du parking à la gare de la Plaine

- La liaison Challex/Thoiry n'est pas pour tout de suite. La mise en place d'un transport à la demande pour assurer cette liaison pourrait coûter 150 000 €.

### Questions diverses

- **Désignation d'un correspondant sécurité routière :** voir s'il est possible de désigner un suppléant.
- **Désignation d'un correspondant défense :** Pierre DUMAREST explique qu'il remplissait déjà ces fonctions dans le passé. Il propose de poursuivre. **Le Conseil accepte à l'unanimité.**
- **Sont à disposition pour consultations :** les comptes 2007 de la SEMCODA ainsi que les comptes 2007 et le rapport d'activité du Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain.
- **Fonctionnement de la Licence IV appartenant à la commune :** 7 jours du 24 au 31 octobre 2008 à la Maison des sociétés.
- **Maison de la Treille :** Frédéric PERICARD propose que l'on organise une rencontre avec le Comité départemental d'aménagement rural de l'Ain, qui peut aider les communes à monter des projets en matière de développement local. Rendez-vous fixé le 12/09/08 à 9h00 en mairie.
- **Bois de Ban :** René VERNAY et Claude CHAPPUIS ont rencontré une personne de l'ONF, concernant l'état des plantations de pins Douglas sur les terrains communaux. L'ONF recommande soit de faire une coupe à blanc, soit de couper un arbre sur trois, afin de permettre aux autres de grossir. L'objectif est de limiter au maximum le coût pour la commune. Le bois serait envoyé vers une usine de fabrication de pâte à papier. Pour l'évacuation du bois, il faudrait soit aménager le chemin qui passe vers le Groise, soit conclure un accord avec la commune de Péron, pour que nous puissions utiliser leur chemin. En 1974, l'ONF recommandait de planter en masse des pins Douglas, car on en attendait un fort rendement. Aujourd'hui, les spécialistes se sont rendu compte que ce type d'arbre se développe mal dans les sols argileux de notre région. Ces arbres sont très hauts, mais leurs troncs sont très fins. Une tempête pourrait complètement détruire la forêt. Le coût pour la commune devrait se limiter à la remise en état du chemin de Péron, qui serait financée par la vente du bois. Il en résulterait une opération blanche L'ONF va nous proposer des devis. Le Conseil approuve ce principe à l'unanimité. Cette opération devrait permettre d'améliorer nettement la qualité de notre forêt, et pourrait être l'occasion de remettre en état certains chemins.
- **Fichier EDVIGE (=Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) :** Jean-Charles MORANDI explique que ce fichier permet la collecte et le stockage de données personnelles sur toute personne exerçant des fonctions électives, associatives, syndicales, des personnes jouant un rôle social et/ou économique, et de manière générale, de toute personne « susceptible de porter un jour atteinte à l'ordre public ». Il permet le fichage de mineurs dès l'âge de 13 ans. Jean-Charles MORANDI propose au Conseil de s'opposer à ce fichier et de signer la pétition actuellement en ligne. **A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à la mise en place du fichier Edvige.**

---

Prochaine réunion du Conseil 06/10/2008 à 19h30.

La séance est levée à 22h30.